

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale															
Date de réception : 03-06-19	Dossier complet le : 27-08-19	N° d'enregistrement : 2019-8386													
1. Intitulé du projet															
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE LOGISTIQUE															
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)															
2.1 Personne physique															
Nom		Prénom													
2.2 Personne morale															
Dénomination ou raison sociale		SCI MALO													
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		BAERT Philippe													
RCS / SIRET	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>7</td><td>8</td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	8	4	9	8	2	0	7	8	2					Forme juridique SCI
8	4	9	8	2	0	7	8	2							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1															
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet															
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>														
1530 ENREGISTREMENT	1- Installation classée pour la protection de l'environnement (surface de plancher inférieure à 10.000 m ²) BERNON Transports ne relève pas actuellement du régime ICPE														
1510 NC															
2925 NC															
4734 NC															
4. Caractéristiques générales du projet															
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire															
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition															
La SCI MALO, pour le compte de la société BERNON TRANSPORTS, dans un programme de réorganisation, projette la construction d'un bâtiment de logistique. Pour la réalisation de ce projet, un bâtiment doit -être démolir sur le site d'exploitation actuel de la société BERNON TRANSPORTS. BERNON Transports ne relève pas actuellement du régime ICPE. Sur le plan intitulé "découpage de parcelle", la surface hachurée en rouge légendée "CALITOM en cours d'acquisition, n'est pas à inclure dans le projet BERNON Transports. Périmètre de l'enveloppe totale du projet : * parcelle n° AK 19 pour 320 m² (non concernée par le défrichement) * parcelle n° AK 20 pour 1005 m² (non concernée par le défrichement) * parcelle n° AK 21 pour 2715 m² (non concernée par le défrichement) * parcelle n° AK 48 pour 17155 m² (après division) TOTAL Parcellaire 29654 m²															

4.2 Objectifs du projet

De part une forte demande de ses clients, la société BERNON TRANSPORTS loue actuellement à proximité, plusieurs bâtiments dédiés au stockage.

De part la vétusté de ces bâtiments, ainsi que les flux de transports supplémentaires générés, la société BERNON TRANSPORTS souhaite centraliser ces divers centres de stockage en un lieu unique.

Cela permettra une meilleure maîtrise pour :

- * l'impact environnemental vis à vis des flux de transports moindres,
- * une maîtrise du risque appréciée et valorisée avec la construction d'un bâtiment normé.
- * une surveillance des locaux optimale par le biais des technologies actuelles (vidéo, détection incendie ...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décompose selon les phases suivantes :

- * phase n°1 (en cours) : préparation du projet en collaboration avec les services instructeurs avant le dépôt du permis de construire - dépôt du permis de construire à venir ainsi que d'un porter à connaissance ICPE - demande des différentes autorisations de défrichement et déboisement.
- * phase n°2 : travaux préparatoires comprenant le défrichage et le déboisement ainsi que la démolition d'un bâtiment existant. travaux primaires de terrassement pour la réalisation d'une plateforme de finition calcaire.
- * phase n°3 : réalisation du bâtiment clos et couvert (construction métallique et bardage métallique de stabilité au feu R15, couverture de type B roof T3)
- * phase n°4 : réalisation des travaux intérieurs : électricité, défense incendie, dallages, murs coupe feu, serrurerie, aménagement d'un local bureau et chauffeurs extérieur.
- * phase n°5 : réalisation des VRD comprenant la filière de traitement des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie, les voiries équipées de séparateurs d'hydrocarbures ainsi que les équipements station à carburant et portique de lavage.
- * phase n°6 : essais et mise en service des différents équipements du bâtiment, réception et livraison de l'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La construction est divisée en trois cellules dont une cellule de 2090 m² et une autre de 2877 m². Elles sont destinées au stockage des matières premières. La cellule centrale de transit d'une surface de 831 m² a pour vocation la réception et l'expédition des marchandises. L'ensemble d'une surface totale couverte de 5798 m².

Le process du site construit permet de gérer les flux de camions de la manière suivante :

- * l'entrée Nord est accessible pour le stationnement des ensembles routiers (3 places créées) à cet implantation précise. Elle permet également l'accès à la zone de quai dite régionale en façade Nord de la cellule de transit.
- * l'entrée Ouest est accessible pour le déchargement sur la zone de quai, implantation de la cellule de transit. Cette entrée permet également de desservir en sens unique l'accès au portique de lavage et la station à carburant à l'Est du site.
- * les entrées Nord et Ouest permettent également en tout sens la circulation des véhicules d'incendie le cas échéant, et une circulation en périphérie du bâtiment.

L'implantation du bureau de quai et du local chauffeurs permet à la base de logistique de travailler en autonomie.

Le site entièrement sécurisé (clôtures, vidéo, détection incendie ... doit permettre dans sa configuration de minimiser les risques :

- * d'intrusion et de vol,
- * d'incendie,
- * environnementaux par le biais de sa gestion des eaux pluviales et eaux d'extinction d'incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- * autorisation de défrichement et de déboisement auprès du service forêt DDT
- * demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine
- * évaluation des incidences NATURA 2000
- * porter à connaissance ICPE
- * demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher	17155 m ²
Emprises des bâtiments à construire (surface de plancher totale cumulée)	5875.00 m ²
Superficie de l'assiette totale du projet (incluant la surface de l'ensemble des aménagements : bâti, voirie, espaces verts ...)	29654 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZE La Braconne
Route du Lac Merlot
16600 MORNAC

parcelle n° AK 19
parcelle n° AK 20
parcelle n° AK 21
parcelle n° AK 48

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?



ZNIEFF de type I n°540004553 "Forêt de la Braconne"

ZNIEFF de type II n°540120104 " Forêt de la Braconne et de Bois Blancs"

En zone de montagne ?



Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?



Sur le territoire d'une commune littorale ?



Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?



Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?



Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	"Forêt de la Braconne" en annexe, "Evaluation des incidences Natura 2000" établi sur la base d'une étude transmise par la société CALITOM et en collaboration avec l'Office National des Forêts
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Pour la mise à niveau de la plateforme du projet il sera nécessaire d'approvisionner en agrégats calcaire issus de carrières agréées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Sur l'emprise du projet uniquement. Eléments complémentaires du documents "incidences Natura 2000"
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Sur l'emprise du projet uniquement. Eléments complémentaires du documents "incidences Natura 2000"

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Sur l'emprise du projet uniquement. Eléments complémentaires du documents "incidences Natura 2000"
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sur l'emprise du projet uniquement. Eléments complémentaires du documents "incidences Natura 2000"
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Zone de sismicité faible à modérée de niveau 2 ou 3
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Mornac est concernée par le risque d'inondation, mais le secteur du projet est hors zone inondable et à très faible aléa de remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Cf Dossier de référence annexé 08/07/2019 Version 1 Page 17 et suivantes Effets et mesures compensatoires prises pour préserver l'environnement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Cf Dossier de référence annexé 08/07/2019 Version 1 Page 17 et suivantes Effets et mesures compensatoires prises pour préserver l'environnement

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	Cf Dossier de référence annexé 08/07/2019 Version 1 Page 17 et suivantes Effets et mesures compensatoires prises pour préserver l'environnement
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Cf Dossier de référence annexé 08/07/2019 Version 1 Page 17 et suivantes Effets et mesures compensatoires prises pour préserver l'environnement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Cf Dossier de référence annexé 08/07/2019 Version 1 Page 17 et suivantes Effets et mesures compensatoires prises pour préserver l'environnement

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier : sera établi en collaboration avec le coordonnateur SPS le Plan Général de Coordination (PGC) qui sera observé par l'ensemble des intervenants pour :

- * l'hygiène et la sécurité des personnes : installations de chantier, base vie
- * le traitement des déchets énumérés en poste 6.1
- * le traitement des effluents divers
- * le stationnement des engins et véhicules légers de chantier
- * la procédure des livraisons
- * la responsabilité de chacun dans le cadre de la réalisation d'un chantier respectant l'environnement.

Concernant le traitement des eaux pluviales :

- * traitement des eaux pluviales de voiries par le biais d'un séparateur d'hydrocarbures et rejet sur le réseau public.
- * traitement des eaux pluviales de toiture : récupération et cheminement vers bassin, noues ou puisards
- * traitement des eaux d'extinction d'incendie : récupération et cheminement vers bassin étanche.

Cf Dossier de référence annexé 08/07/2019 Version 1

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

non, par la simple explication que notre projet, avant dépôt du permis de construire, a fait l'objet de plusieurs consultations informatives auprès des services instructeurs, dans le but d'éliminer tout risque environnemental.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe dans la zone d'activité de la Braconne
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Transmission du "DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)" ; incluant le chapitre traitant des effets et mesures compensatoires prises pour préserver l'environnement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MORNAC

le, 22 MAI 2019

Signature

--

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CHARENTE

Commune :
MORNAC

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOYAUX
rue de la Combe 16800
16800 SOYAUX
tél. 0545975700 -fax 0545975861
cdif.angouleme@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

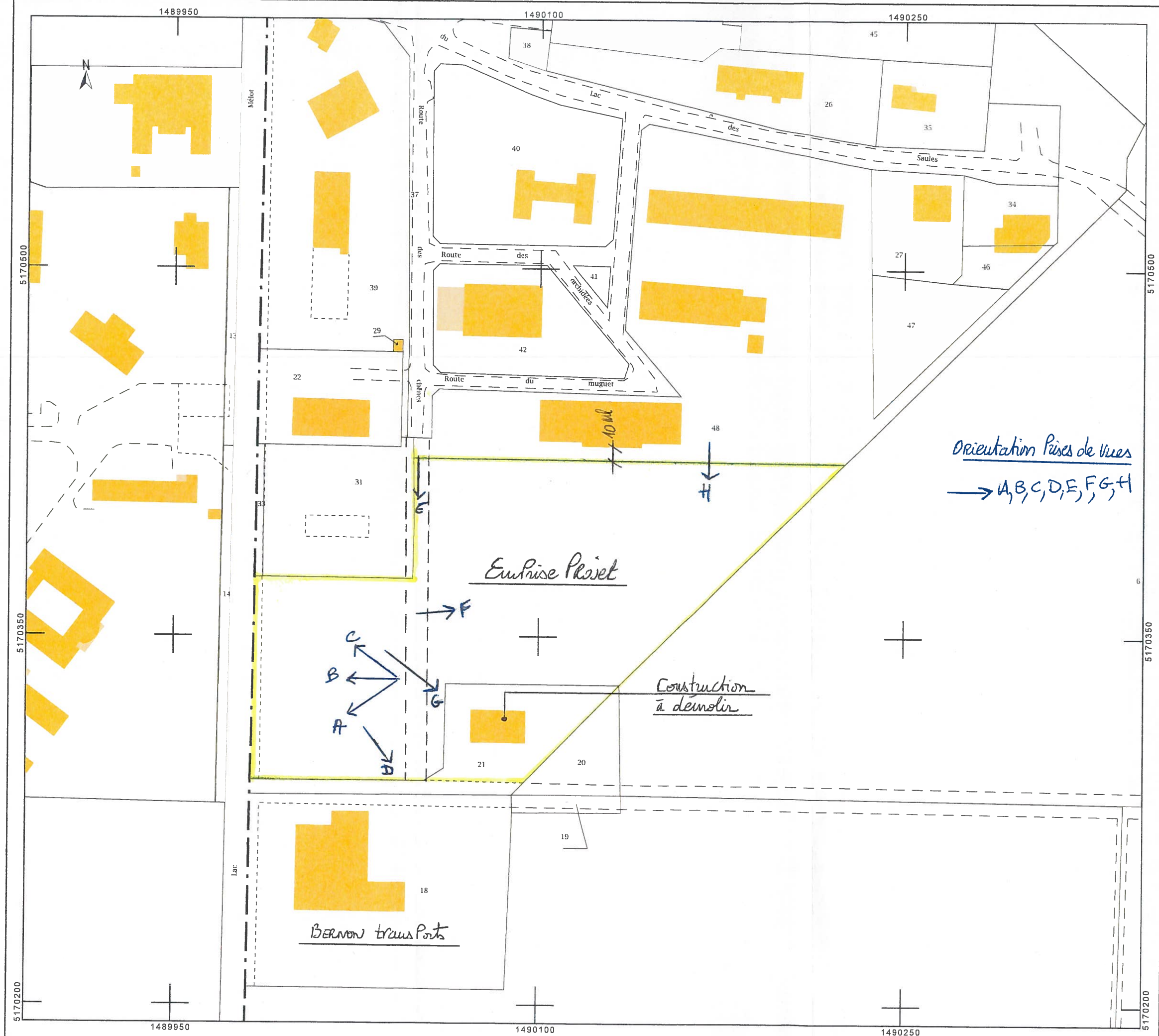


PHOTO A



PHOTO B



PHOTO C



PHOTO D

PHOTO E



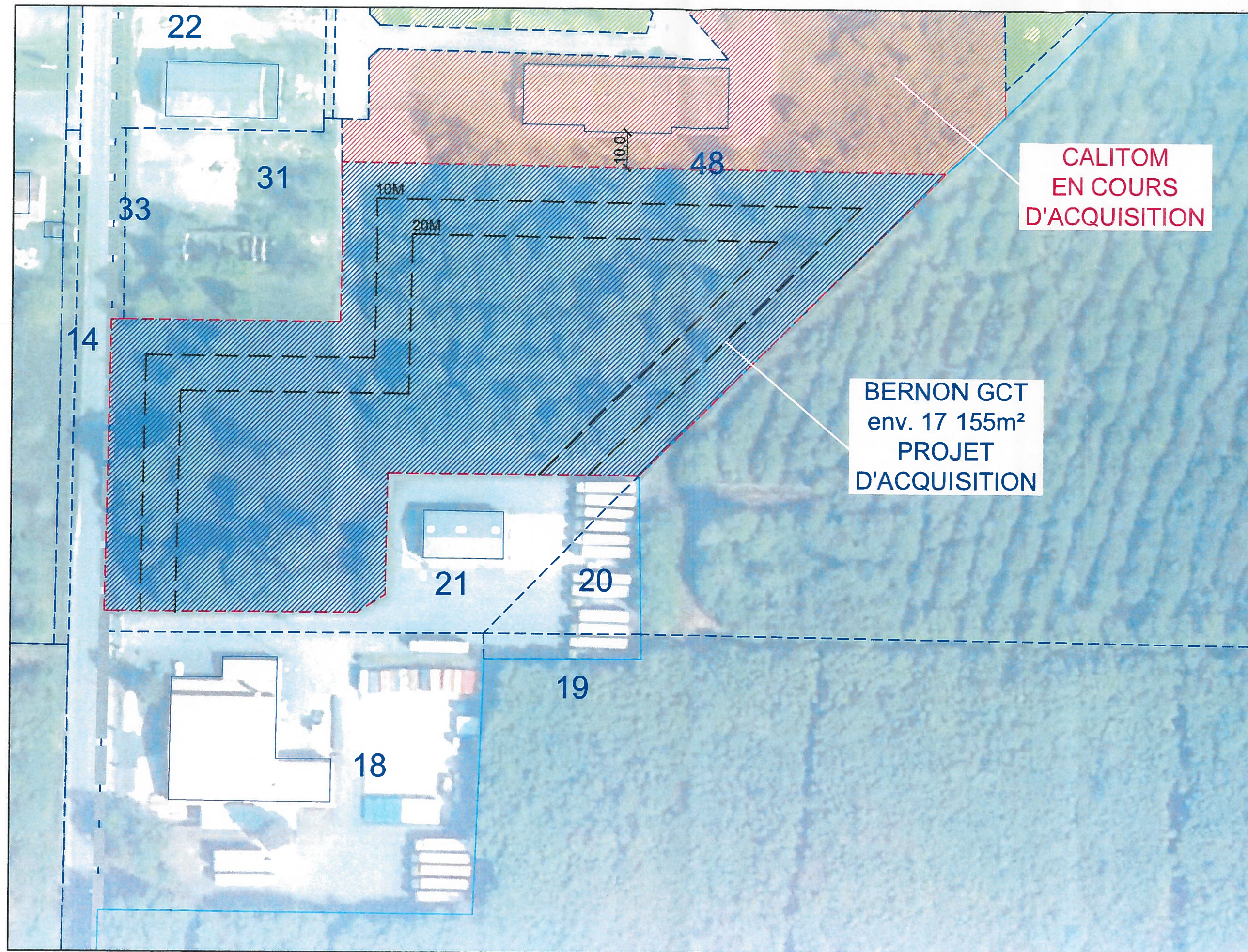
PHOTO F.

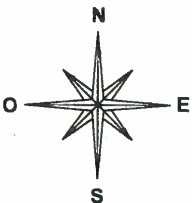


PHOTO G



PHOTO H



MAITRE D'OUVRAGE :
SEM DE LA BRACONNE 70 Rue de l'Abbée 33000 BORDEAUX
MAITRE D'OEUVRE :
 Laurent MORELET 20, bd Poitou-Charentes - BP 80344 16 008 ANGOULÊME Cedex Tél. : 05 45 94 32 70 Courriel : contact@morelet.fr
PROJET :
DECOUPAGE DE PARCELLE ZE LA BRACONNE 16600 MORNAC
PLAN :
CADASTRE SUR VUE AERIENNE
ORIENTATION :

PHASE :
FAISABILITE
ECHELLE :
1:1000 
DATE :
12 MARS 2019

Données environnementales DREAL Poitou-Charentes

Contenu de la carte

Gestions contractuelles

Natura 2000-Directive oiseaux

Natura 2000-Directive oiseaux

Natura 2000-Directive habitats

Natura 2000-Directive habitats

Inventaires patrimoniaux

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

ZNIEFF de type 2

ZICO

ZICO

Protections réglementaires

Arrêté préfectoral de protection de biotope

Arrêté préfectoral de protection de biotope

Réserve naturelle nationale

Réserve naturelle nationale

Réserve naturelle régionale

Réserve naturelle régionale

Sites inscrits

Sites inscrits

Sites classés

Sites classés

Engagements internationaux

RAMSAR

RAMSAR

Administratif

Departement

Departement

Communes

Communes

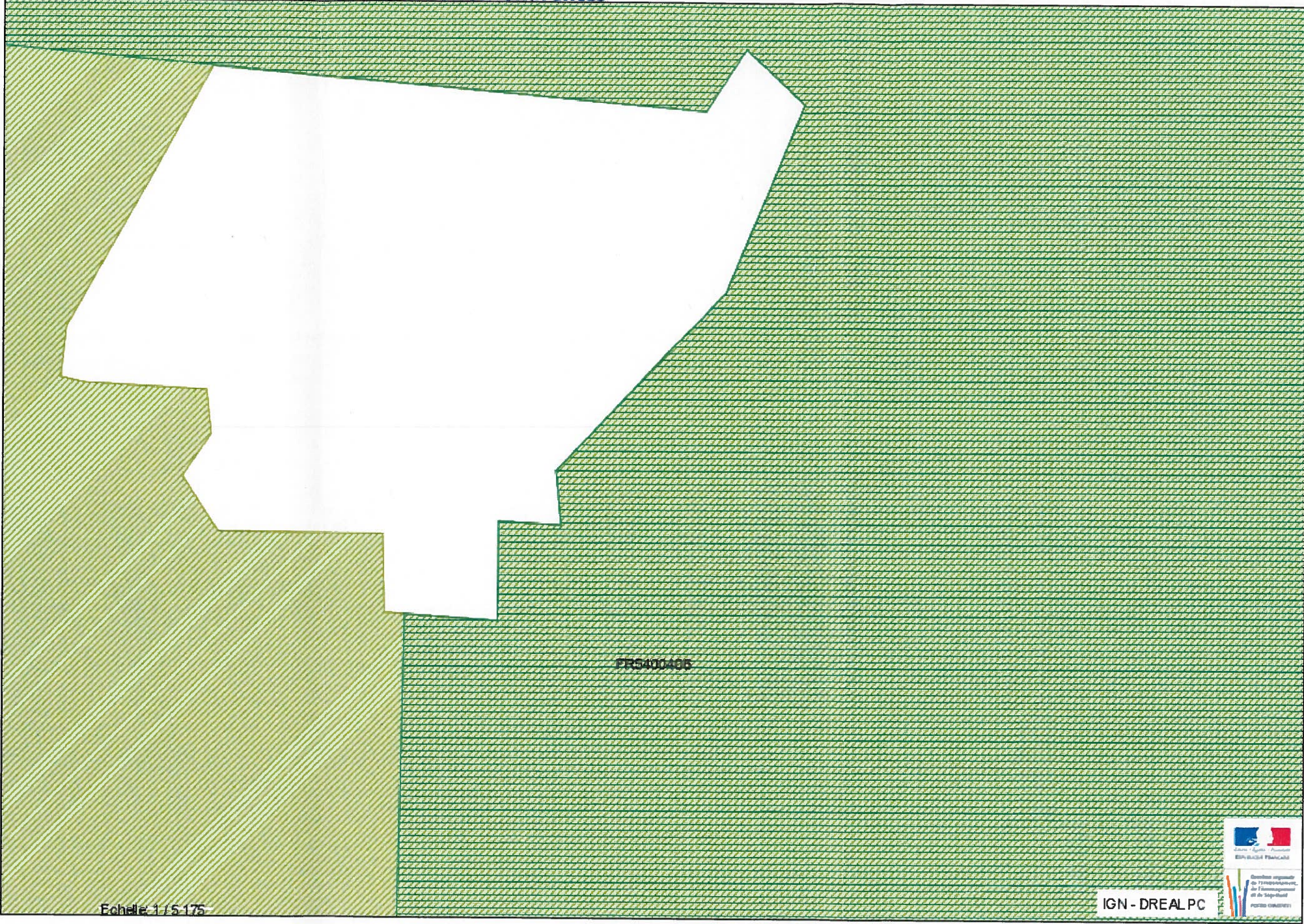
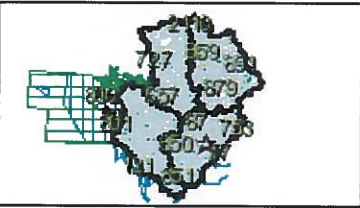
Référentiels IGN

REF93

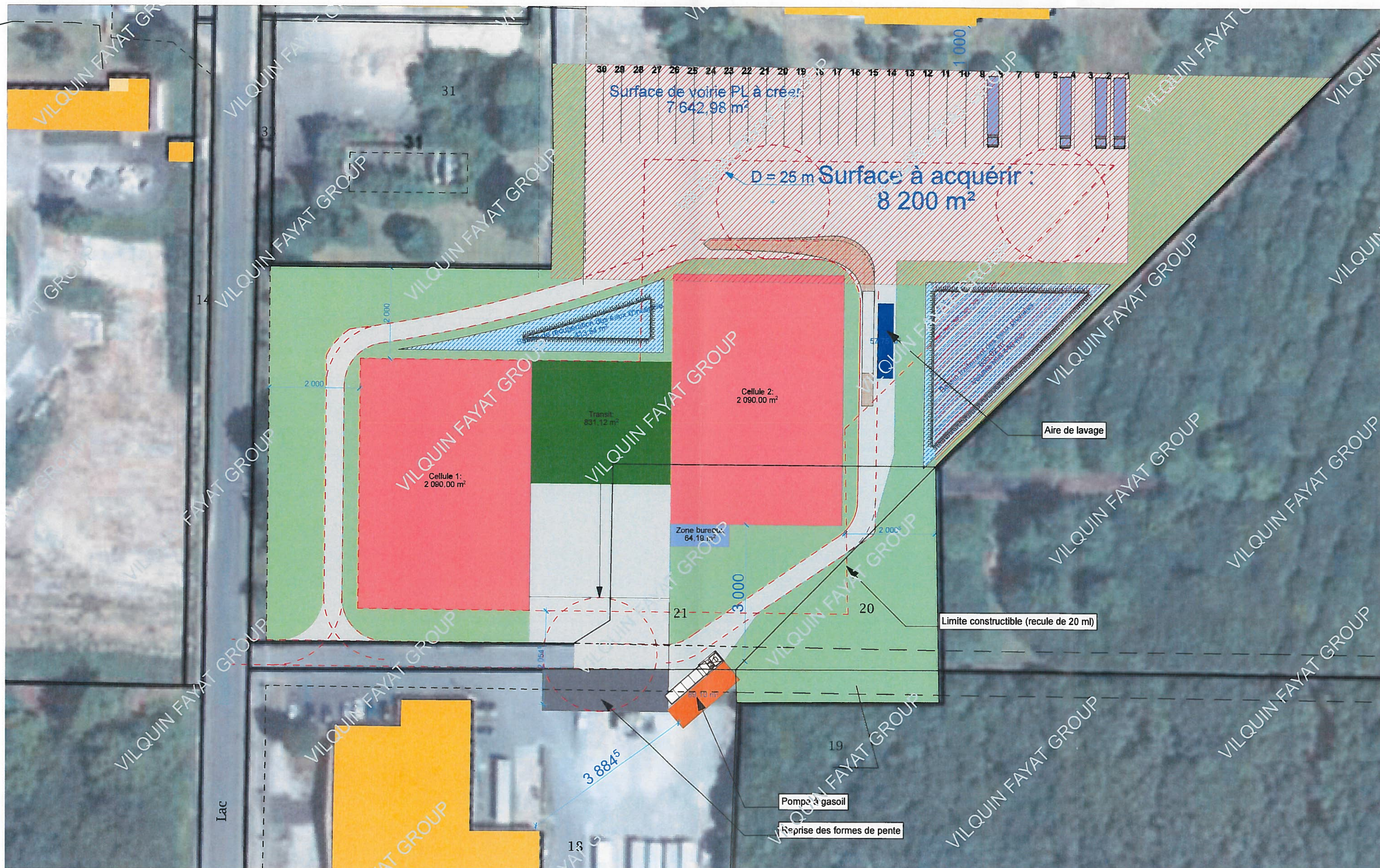
REF93

BD ortho

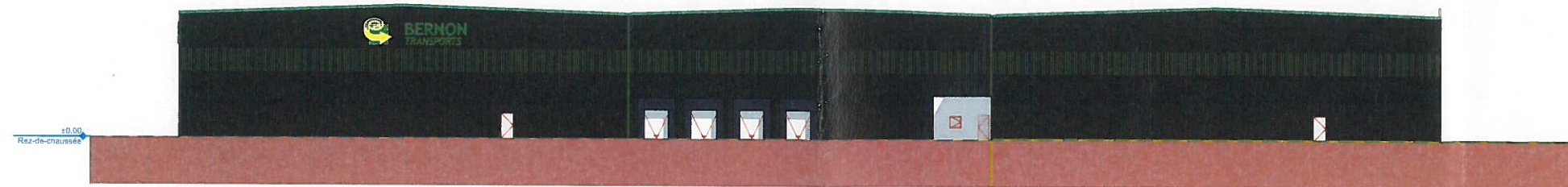
BD ortho



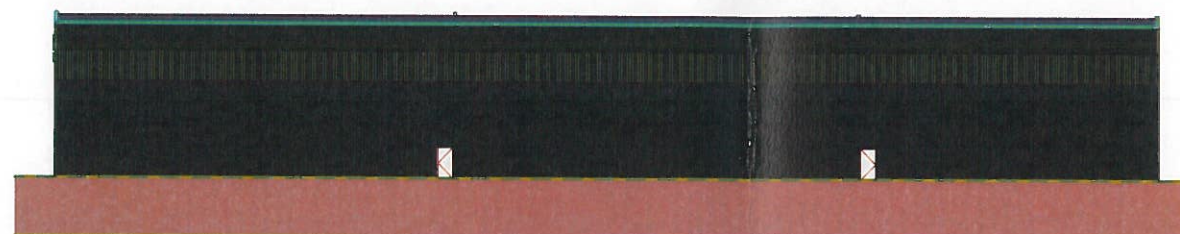
Tous droits réservés.
Document imprimé le 22 Mai 2019, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: POI.



Ouvrage: (Construction de...) - #Ville site		Maître d'ouvrage: (nom du maître d'ouvrage)			Entreprise générale: S.A.S. VILQUIN La Belloire - 16230 JARNAC		
N° de plan: APS-01	Titre: Masse simplifié	Echelle: 1:750	Format: A3	N° de projet: 0221	Dessinateur: Alexis RIBERAUD	Contact: Frédéric MATTEI	Révision: Ind. A



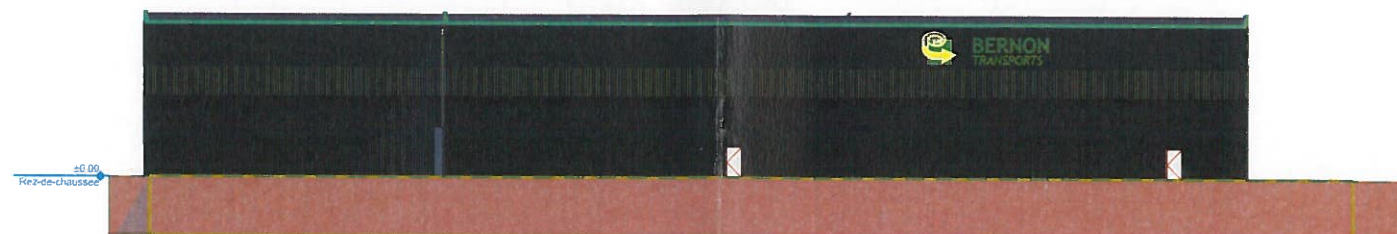
Sud
1:500



Est
1:500



Nord
1:500



Ouest
1:500

Ouvrage : Construction d'un plateforme logistique Route du Lac Merlot- 16600 MORNAC		Maître d'ouvrage: Transports BERNON		Entreprise générale: S.A.S. VILQUIN La Belloire - 16200 JARNAC	
N° de plan: APS-04	Titre: Façades	Echelle: 1:500	Format: A3	N° de projet: 0221	Dessinateur : Alexis RIBERAUD
				Contact : Frédéric MATTEÏ	Révision: Ind. C: - Création d'une sortie PL en limite Nord - Rajout bande de bécquillage - Rajout 2 quais + 1 accès plain pied sur façade Nord - Déplacement zone bureaux



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
MORNAC

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOYAUX
rue de la Combe 16800
16800 SOYAUX
tél. 0545975700 -fax 0545975861
cdif.angouleme@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

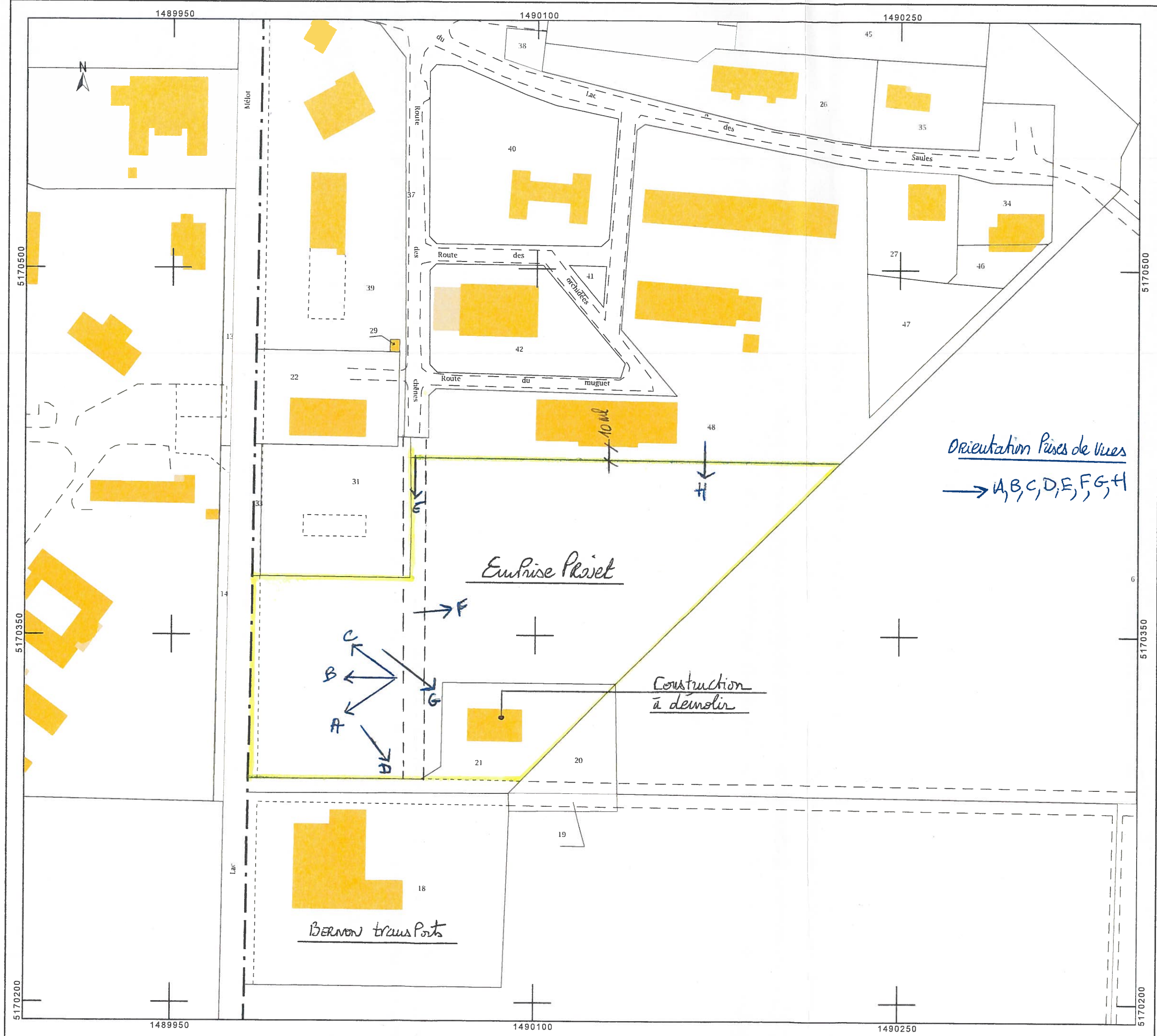


PHOTO A



PHOTO B



PHOTO C



PHOTO D

PHOTO E



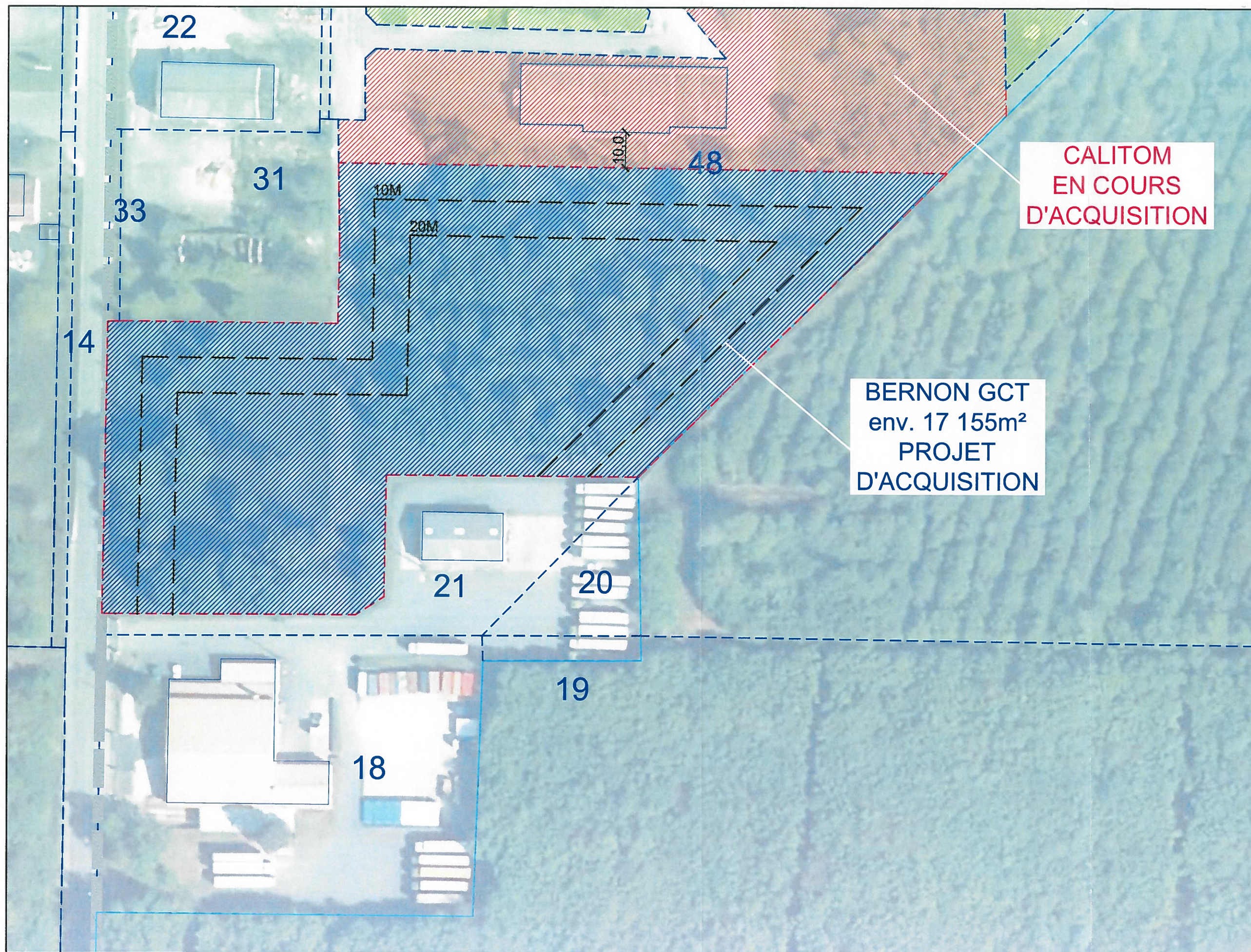
PHOTO F

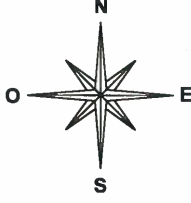


PHOTO G



PHOTO H



MAITRE D'OUVRAGE :
SEM DE LA BRACONNE 70 Rue de l'Abbée 33000 BORDEAUX
MAITRE D'OEUVRE :
 Laurent MORELET 20, bd Poitou-Charentes - BP 80344 16 008 ANGOULEME Cedex Tél. : 05 45 94 32 70 Courriel : contact@morelet.fr
PROJET :
DECOUPAGE DE PARCELLE ZE LA BRACONNE 16600 MORNAC
PLAN :
CADASTRE SUR VUE AERIENNE
ORIENTATION :

PHASE :
FAISABILITE
ECHELLE :
1:1000 
DATE :
12 MARS 2019

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

1- par courrier en recommandé avec avis de réception

2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt

3- par téléprocédure accessible par internet : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : 849820782 _____ ou N° PACAGE : _____ ou

N° NUMAGRIT* : _____ ou Si aucun numéro attribué, cocher la case ☐

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : ____ Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : ____ Pays : _____

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : SCI MALO

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : Philippe BAERT

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : _____

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : 1 Rue Emile Venthenat complément d'adresse : _____

Code postal : 16300 Commune : BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

Coordonnées de contact du demandeur ☒ ou de son représentant ☐ ou de son responsable de projet ☐ (cocher la case correspondante) :

Téléphone : 05 45 98 33 00 ; 06 80 99 06 15

Mél : Contact@transportsbernon.fr pbaert@transportsbernon.fr

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

Surface totale à défricher : 17 ha 01 a 55 ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux 16

N° du département unique ou principal des travaux | 16

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | N° de département 3 | |

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Construction d'un bâtiment de logistique

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") : ☒

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Société d'économie mixte de la Bretagne		70, rue Abbé de l'Épée 33 000 BORDEAUX	05.56.00.82.33

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	☐
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☐
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☐
6	- Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; - ou dans le cas contraire : - Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	☐
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	☐
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☐
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☒
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☐

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : BAERT Philippe

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 24/05/2019

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

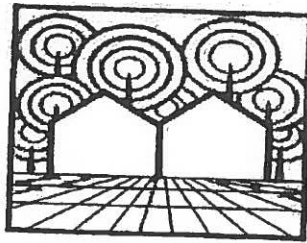
SCI MALO

1, rue Emile Venthenat
16300 BARBEZIEUX

RCS Angoulême B 849 820 782 - APE 6820 B
SIRET 849 820 782 00019

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.



EXÈME ACTION
Avocats Associés au
Barreau de Bordeaux

Thierry WICKERS
Président d'honneur du Conseil
National des Barreaux
Spécialiste en Droit Économique
Et Mesures d'Exécution

Liquidateur amiable

Société d'Economie Mixte de LA BRACONNE

S.A.S TRANSPORTS BERNON
ZE La Braconne
16600 MORNAC

EXPRESS

Bordeaux, le 3 mai 2019

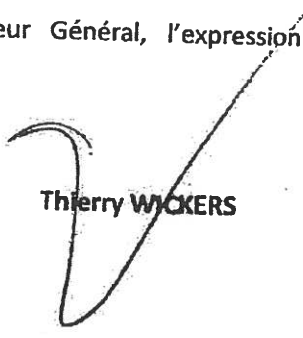
Nos Réf. : 201600889 - TW/LC
DE LA BRACONNE - VENTES
NP

Monsieur le Président Directeur Général,

Vous vous êtes porté acquéreur de la parcelle AK 48 d'une superficie de 17.155 m² et l'acte de vente est en cours de rédaction.

Je vous autorise à déposer une demande permis de construire sur les terrains en cours d'acquisition.

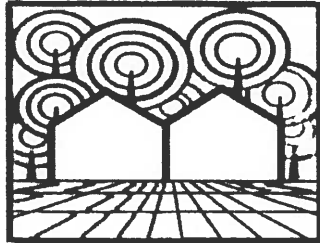
Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Thierry WICKERS

EXÈME ACTION
Avocats Associés au
Barreau de Bordeaux

Thierry WICKERS
Président d'honneur du Conseil
National des Barreaux
Spécialiste en Droit Économique
Et Mesures d'Exécution

Liquidateur amiable



Société d'Economie Mixte de LA BRACONNE

S.A.S TRANSPORTS BERNON
ZE La Braconne
16600 MORNAC

COURRIEL

Bordeaux, le 26 avril 2019

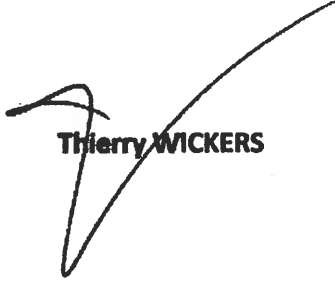
Nos Réf. : 201600889 - TW/LC
DE LA BRACONNE - VENTES
NP

Monsieur le Président Directeur Général,

Vous vous êtes porté acquéreur de la parcelle AK 48 d'une superficie de 17.155 m² et l'acte de vente est en cours de rédaction.

Je vous autorise à faire réaliser sur la parcelle le broyage de la végétation et l'abattage des arbres pour vous permettre de faire réaliser le relevé topographique indispensable au dépôt de la demande de permis de construire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Thierry WICKERS



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 8 avril 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	849 820 782 R.C.S. Angoulême
Date d'immatriculation	08/04/2019
Dénomination ou raison sociale	MALO
Forme juridique	Société civile immobilière
Capital social	10 000,00 Euros
Adresse du siège	1 Rue Émile Venthenat 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire
Activités principales	L'acquisition, l'administration et la gestion par bail ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers, la construction et l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 08/04/2118

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms	BEART Philippe, Gilbert
Date et lieu de naissance	Le 19/02/1963 à Saint-Loup (03)
Nationalité	Française
Domicile personnel	l'Armandine 16300 Lachaise

Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms	ROUSSEL Martine, Danielle, Anne-Marie
Pseudonyme	BEART
Date et lieu de naissance	Le 09/08/1950 à Avranches (50)
Nationalité	Française
Domicile personnel	l'Armandine 16300 Lachaise

Associé indéfiniment responsable

Dénomination	TRANSPORTS BERNON
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	1 Rue Émile Venthenat 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire
Immatriculation au RCS, numéro	330 567 447 Angoulême

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	1 Rue Émile Venthenat 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire
Activité(s) exercée(s)	Acquisition, administration et gestion par bail de tous immeubles ou biens immobiliers, construction, aménagement, mise en valeur de tous biens immobiliers.
Date de commencement d'activité	01/04/2019
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MP', written over the stamp and extending to the right.

FIN DE L'EXTRAIT

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CHARENTE

Commune :
MORNAC

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOYAUX
rue de la Combe 16800
16800 SOYAUX
tél. 0545975700 - fax 0545975861
cdif.angouleme@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

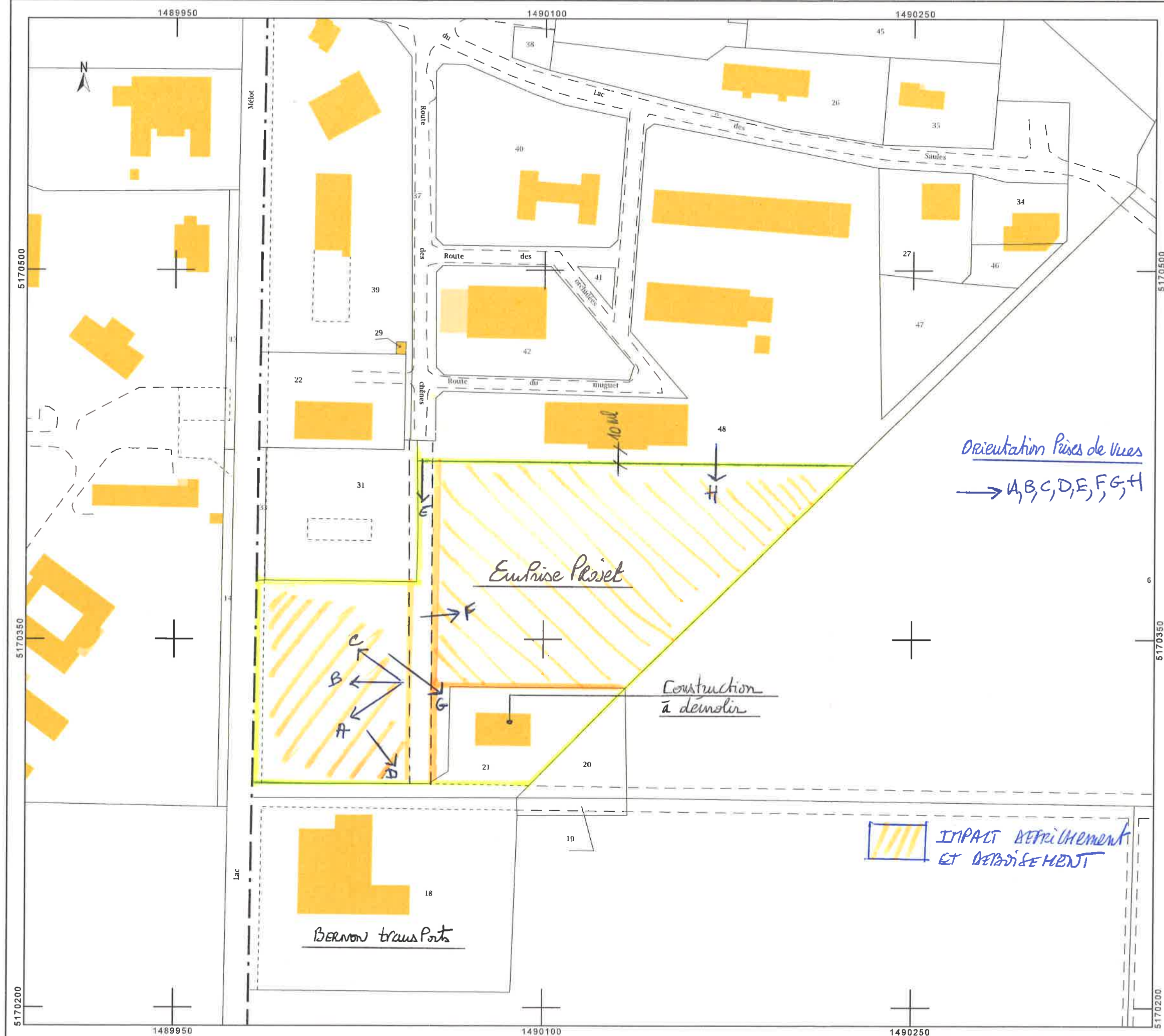


PHOTO A



PHOTO B



PHOTO C



PHOTO D

PHOTO E



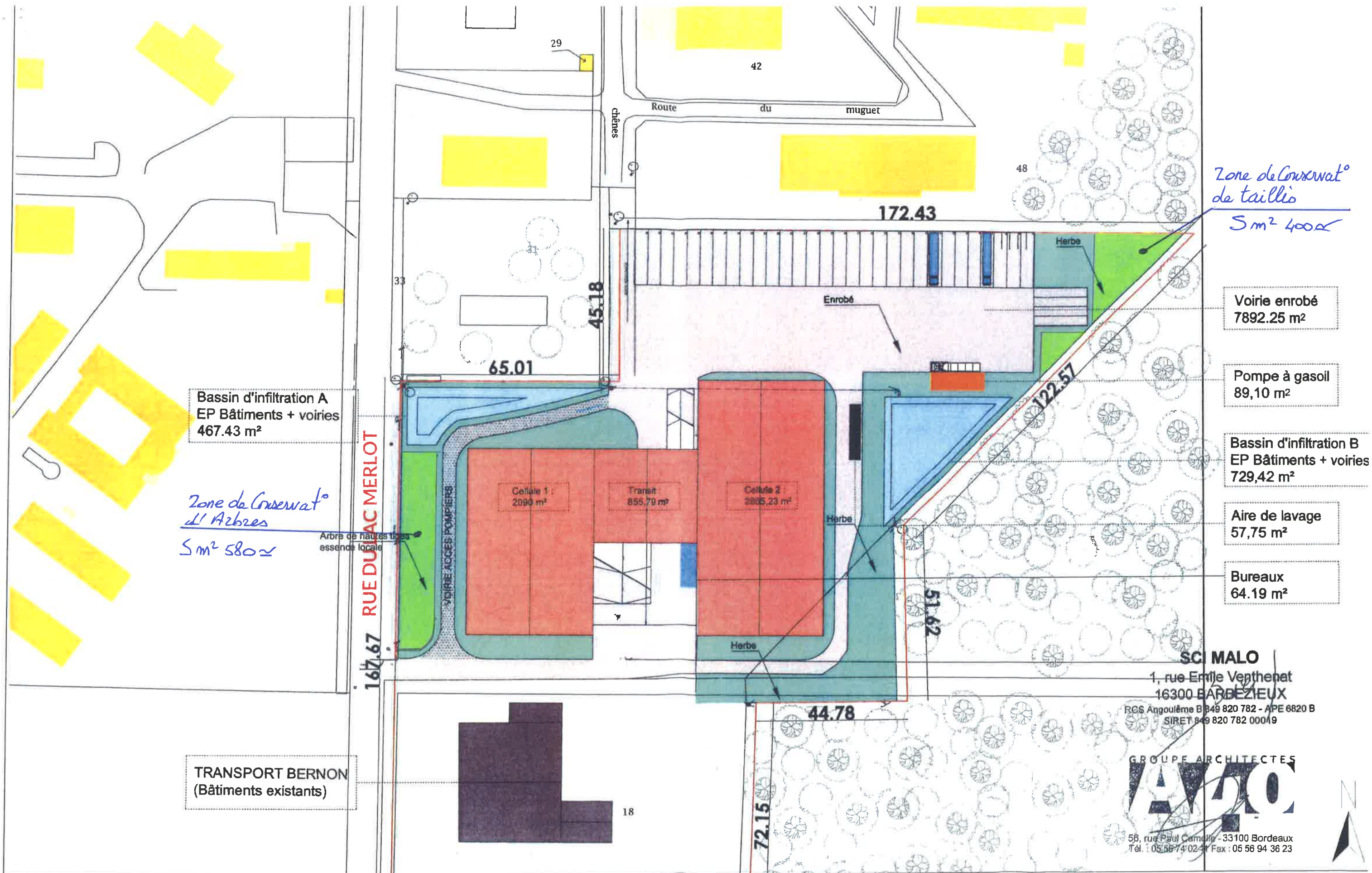
PHOTO F



PHOTO G.



PHOTO H



1- EFFETS NON PERMANENTS

Les nuisances sont celles impactées par un chantier de construction. Elles n'ont pas de caractère permanent : les principales nuisances sont le bruit et le trafic liés au chantier pendant une durée de 8 à 9 mois.

1-1 Tableau des Effets

Nuisances sonores et trafic	Objet
Engins de terrassement	Travaux de terrassement, réseaux et voiries
Camions	Evacuation de matériaux
	Livraison de matériaux
	Livraison de matériel
	Toupie à béton
Engins de levage type télescopique	Manutention des matériaux
Engins de levage type grue automotrice	Levage de la charpente
Véhicules du personnel	
Production des déchets	Objet
Déchets verts	Travaux de défrichage et de dessouchage du terrain
Excédents de déblais sur site	Mise à la côte du terrain
Déchets inertes	Gravas, béton
Déchets non dangereux	Ordures ménagères résiduelles
Déchets industriels non dangereux issus des activités de chantier	Bois, cartons, papiers propre, cartons, ferraille
Déchets dangereux issus des activités de chantier	Huile de décoffrage, huile de vidange carburant
Déchets dangereux issus des activités de chantier	Emballages toxiques (bombes aérosols, filtres, batteries, peinture)
Protection des eaux	Risque potentiel
Engins de chantier	Risque potentiel de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines par les hydrocarbures
Engins de levage	
Véhicules du personnel	

1-2 Mesures de réductions des nuisances sonores et trafic

Aucune mesure ne sera écartée pour limiter les nuisances sonores vis-à-vis des tiers à proximité du chantier :

- ✓ Limitation de la vitesse à 20 km/h sur le site,
- ✓ Respect des réglementations pour les engins vis-à-vis des puissances acoustiques maximales autorisées,
- ✓ Respecter le bon entretien du matériel et engins de chantier, maintien des capotages en place et arrêt des moteurs en période d'attente,
- ✓ Arrosage des pistes en cas de poussières,
- ✓ Limiter les travaux par vent fort vis-à-vis des poussières générées.

L'impact des travaux sur le trafic, le bruit ainsi que les poussières et vibrations sera moyen.

L'impact résiduel est faible concernant les mesures mises en place.

1-3 Mesures de réductions des déchets produits

Aucune mesure ne sera écartée pour limiter les nuisances sonores vis-à-vis des tiers à proximité du chantier :

- ✓ Déchets inertes : conditionnement par camions et acheminement dans centre agréé,
- ✓ Déchets non dangereux : conditionnement dans container, poubelle ou sac ; installation de stockage de déchets non dangereux,
- ✓ Déchets industriels non dangereux issus des activités de chantier : stock sur zone prédéfinie non située en zone sensible ; filière de valorisation et installation de stockage de déchets non dangereux,
- ✓ Déchets dangereux issus des activités de chantier : conditionnement conteneur ou palette ; acheminement par récupérateur agréé.

Les déchets dangereux seront protégés des intempéries et stockés sur rétention dans un endroit fermé. Impact résiduel faible avant la mise en place de ces mesures.
Aucune mesure compensatoire ne sera mise en place.

1-4 Mesures sur la protection des Eaux

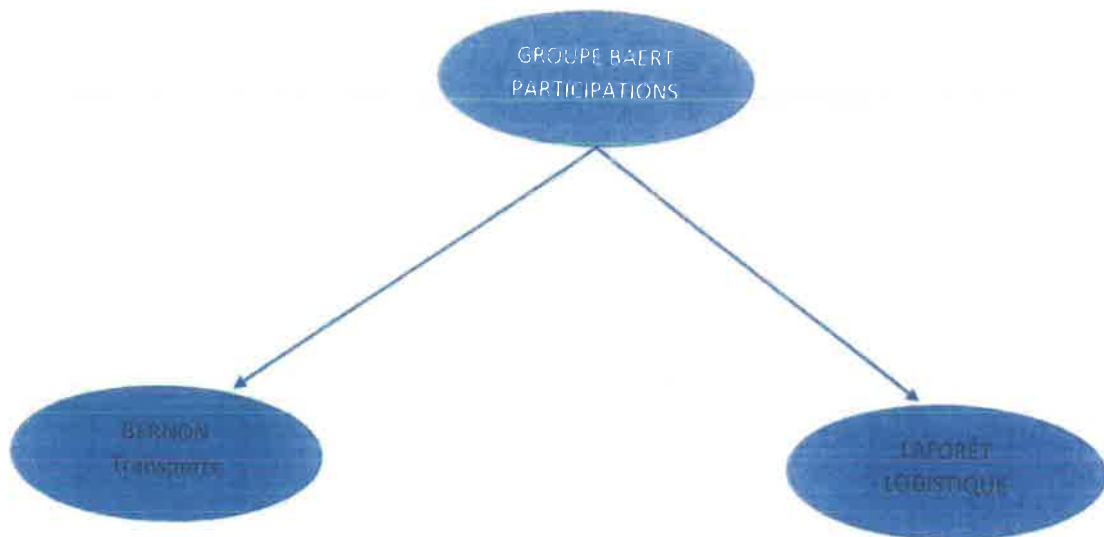
La gestion des eaux de ruissellement sera définie lors de l'établissement du Plan Général de Coordination et de sécurité. Pendant la durée des travaux, les mesures suivantes seront prises :

- ✓ Gestion des voies d'accès et voies de chantier : maintien de l'état de propreté, mise à disposition d'une balayeuse aspirante, surveillance journalière des routes,
- ✓ Utilisation des aires de stationnement et d'entretien équipées de dispositifs de récupération et de stockage des rejets directs d'hydrocarbures,
- ✓ Installation provisoire ou raccordement sur le réseau public de la base vie concernant les évacuations eaux usées et eaux vannes,
- ✓ Mise en place d'une cuve de décantation pour les eaux de lavage, huiles de décoffrage végétales, ...,

L'impact résiduel est faible, avec la mise en place de ces mesures.

CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

BERNON Transports, demanderesse de la demande d'enregistrement dispose de la force du Groupe BAERT PARTICIPATIONS en plus de ses moyens propres.



Transport sur route

*Transport sur route,
Maritime, réseaux ferrés*

Capacités Techniques

Désignation	BERNON Transports	LAFORÊT Logistique	
Ensemble routier	56	0	
Capacité de stockage	15 000 m ²	13 000 m ²	
Nombre de palettes	6 000	3 000	
Capacité tonnage	17 000 tonnes	19 000 tonnes	



PRÉFET DE LA CHARENTE

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET SITUÉ EN SITE NATURA 2000

Articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Ce formulaire doit être joint au dossier de demande d'autorisation ou de déclaration des projets, travaux, ... figurant sur les listes du R.414-19 du code de l'environnement ou de l'arrêté préfectoral du 13/05/2011, modifié le 18/05/2015. Exemples : Dossier Loi sur l'Eau, Permis de Construire...

Des formulaires thématiques sont disponibles pour certaines manifestations sportives ou culturelles ; étant plus ciblés, il est conseillé de les utiliser :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

ATTENTION : ce formulaire n'est pas adapté au projet :

- soumis à étude d'impact.
- situé hors site Natura 2000 (c'est-à-dire : aucune installation, aucune connexion / influence sur un site Natura 2000), utilisez alors le formulaire spécifique « HORS SITE ».

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le(s) site(s) Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée.

Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur pourra vous demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R.414-23).

ATTENTION :

Ce formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000 doit être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet.

Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

L'évaluation d'incidence ne vous dispense pas de solliciter toutes autres autorisations administratives auxquelles votre projet peut être soumis.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : SA MALO

Adresse : 1 Rue Emile Venthenat, 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE

Téléphone : 0545 9833 00 Courriel : pbaat@charente-normandie.fr

Cadre réservé à l'administration :

À QUEL TITRE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES EST-ELLE REQUISE ?

article R 414-49 du code de l'environnement

arrêté préfectoral n° 2011-DDT/SEB/391

arrêté préfectoral n° 2015-DDT/SEB/610

(RÉGIME D'AUTORISATION PROPRE à N2000)

site classé / inscrit

préciser le n° de l'annex

préciser le n° de l'annex

préciser le n° de l'annex

ETAPE 1
MON PROJET ET NATURA 2000

A - Description du projet :

- INTITULE DU PROJET :

Construction d'un bâtiment de logistique

- NATURE DU PROJET (décrire le projet dans son ensemble) :

La SCI NATO, pour le compte de la société BERNON Transports, dans un programme de reorganisation, projette la construction d'un bâtiment de logistique d'une surface couverte d'environ 5800 m².

Le cas échéant, citer le régime d'autorisation ou de déclaration auquel il se rattache et le service instructeur :

Service instructeur : DDT de la Charente ☒ Service de l'eau (dossier « loi sur l'eau »,...)
☒ Autorisation d'urbanisme (permis de construire,...)
☐ Régime propre à Natura 2000
DREAL Nouvelle-Aquitaine ☒
Autres services ☐ (à préciser)

Date de dépôt du dossier d'autorisation ou de déclaration :

B - Localisation du projet :

- Sur quelle(s) commune(s) se situe(nt) le projet ? *MORNAC 16600*

- Joindre les références cadastrales : section : *AK* n° : *48*

lieu-dit : *ZE de la Berconne*

- Document d'urbanisme (PLU, carte communale, pas document d'urbanisme RNU) préciser : *PLU*

- Zonage d'urbanisme (zonage A, U, N, etc.) ? : *UX*

- Joindre une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, etc.)

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantiers, emprise temporaire pour stockages, etc.).

Reportez-vous à l'Annexe 3 page 17, pour réaliser la carte.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :	Photo 3 :
Photo 2 :	Photo 4 :

Votre projet se situe en tout ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (cf. Annexe 2, pages 15-16 et Annexe 4, page 18) :

Noms des sites : FORÊT DE LA BRACONNE
M^o 54.000.455.3

C – Emprises au sol et aménagements associés au projet :

COMPLÉTER		Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, quantité etc.
Emprise au sol	Pendant les travaux	☐	
	Temporaire	☐	
	Permanente	☒	Construction d'un bâtiment de 5800 m ² environ
Infrastructures et aménagements associés	Voirie, piste de chantier, circulation	☒	7892 m ² de voiries
	Réseaux divers	☐	
	Parkings	☒	Compris dans voiries
	Zone de stockage, ou de chantier	☐	
	Coupe, défrichement, arrachage	☒	Accès à autorisation de défrichement et débroussaillage.
	Tribunes	☐	
	Villages de tentes	☐	
	Sanitaires	☐	
	Autres :	☐	
Divers	Circulation du public	☐	
	Autres :	☐	

D – Période et durée envisagée du projet :

Le projet ou la manifestation se déroulera en période : ☒ diurne ☐ nocturne

Pour un projet :
 durée et date prévue : 10 mois, date non renseignée

☛ Pour un projet :

	Phase des travaux	Phase d'exploitation
Durée envisagée	☐ < à 1 mois ☐ de 1 mois à 6 mois ☒ < à 1 an ☐ > à 1 an – préciser :	☐ < à 1 mois ☐ de 1 mois à 6 mois ☐ < à 1 an ☐ > à 1 an – préciser :
Dates prévues	<i>Non encore renseigné</i>	

CONCLUSION de l'ÉTAPE 1 :

Votre projet se superpose-t-il en tout ou en partie avec le périmètre d'un site Natura 2000 ?

- ☒ Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » page 11.
☐ Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes de l'étape 2 page 5.

ETAPE 2 INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

A – État des lieux des zones d'emprise et/ou d'influence du projet :

Il s'agit de faire un état des lieux, des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans les zones d'emprise / d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets ; puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait du projet.

Habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés.

Pour savoir si les milieux présents dans les zones d'emprise / d'influence sont des habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1, pages 12 à 14) et de joindre la copie des informations fournies.

☞ Compléter et cocher si concerné.

Habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Type de milieux	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet (cf. page 3)	Présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 5)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet
Bois ou forêt	<i>Chênaie - Charmaie</i>	☒	☒	☒
Ripisylve (boisement de berge)		☐	☐	☐
Landes		☐	☐	☐
Formations buissonnantes ou à hautes herbes		☐	☐	☐
Prairies ou pelouses	<i>Prairie mésophile</i>	☒	☒	☒
Zones humides ou de marais		☐	☐	☐
Milieux aquatiques		☐	☐	☐
Affleurements rocheux		☐	☐	☐
Grottes ou cavités		☐	☐	☐
Autres		☐	☐	☐

Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées.

Pour savoir si les espèces présentes dans les zones d'emprise / d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1, pages 12 à 14) et de joindre la copie des informations fournies.

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Groupe	Nom de l'espèce	Présent ou potentiellement présent sur la zone d'emprise du projet (cf. page 3) préciser la période	Présent ou potentiellement présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 5)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Plantes terrestres (ex : Lin d'Autriche) ou aquatiques (ex : Droséras)					
Insectes - Coléoptères (ex : Lucane cerf-volant) - Libellules (ex : Agrion de mercure) - Papillon (ex : Cuivré des marais)	Grand Capricorne	non	oui	oui	non ← pas d'indice de présence dans les bois de la parcelle
	Lucane Cerf volant	non	oui	oui	non ←
Poissons (ex : Lamproie de Planer) ou espèces aquatiques (ex : Écrevisse à pattes blanches)					
Amphibiens (ex : Sonneur à ventre jaune, Triton marbré)					
Mammifères (chauves-souris)	Barbastelle	oui	oui	oui	oui ← dérangement
	Minioptère	oui	oui	oui	oui ← chute et transit
Autres mammifères (ex : Vison, Loutre)					
Reptiles (ex : Lézard vert, Cistude, Couleuvre jaune et verte)	Lézard vert	oui	oui	oui	oui ← dérangement
	Couleuvre Esculape	oui	oui	oui	oui ← repos et alimentation
	Couleuvre verte et jaune	oui	oui	oui	oui ←
Si un des sites Natura 2000 présent dans la zone d'influence est une ZPS (site « Oiseaux »)					
Oiseaux (ex : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard Saint-Martin)					

B – Identification des effets du projet (liée à la nature et à la portée des effets) :

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

☞ Pour aider à définir cette zone, **cochez** ci-après les effets potentiels du projet, estimez leur étendue ou portée.

Identification des effets potentiels	Cocher si concerné	Durée de l'effet		Portée de l'effet		Précisions
		ponctuel	permanent	sur l'emprise décrite étape 1	au-delà – précisez la distance de portée en m ou km	
Piétinement sur la végétation ou érosion par passages répétés d'engins	☐	☐	☐	☐	 m km	
Intervention sur végétation (arrachages de haies, curages, débroussaillage,...)	☒		☒	☒	 m km	Défrichement et terrassement Chénais - Charmais et Prairie Mésophile
Rejets ou écoulements vers le milieu aquatique	☐	☐	☐	☐	 m km	
Rejets accidentels polluants dans le milieu aquatique	☐	☐	☐	☐	 m km	
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'un cours d'eau ou d'une zone humide)	☐	☐	☐	☐	 m km	
Prélèvement d'eau	☐	☐	☐	☐	 m km	
Déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité	☐	☐	☐	☐	 m km	
Bruits, vibrations, mouvements	☒	☒	☐	☒	100 m 0 km	opération abattage et terrassement en phase travaux
Éclairages nocturnes	☐	☐	☐	☐	 m km	

☞ Localisez sur une carte au 1/25.000* la zone d'influence estimée. (Vous pouvez tracer cette zone sur la carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 demandée à l'étape 1).

C – Synthèse des incidences potentielles :

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets, en s'appuyant sur les tableaux précédents.

INCIDENCES DIRECTES (c.f. page 7) :

☒ Destruction d'habitats :

Le(s)quel(s) et justifiez	Surface détruite		
	Précisez la surface (m ² ou ha)	Destruction temporaire	Destruction permanente
Chênaie - Charmaie		☐	☒
pelouse Mésophile		☐	☒

☒ Destruction de milieu potentiellement habitat d'espèces :

Le(s)quel(s) et justifiez	Habitat de quelle(s) espèce(s) et avec quelle fonction (reproduction, repos, alimentation, déplacement)	Surface détruite
Chênaie - Charmaie	Chauves-Souris, Chiroptères	4 570 m ²
pelouse Mésophile	Chauves-Souris, Reptiles	10 270 m ²

☐ Destruction d'espèces :

Le(s)quelle(s) et justifiez	Nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion estimée de la population de l'espèce sur le site

☐ Altération temporaire / fragmentation d'habitat avec effets indirects (pollution, prélèvement, piétinement, etc.) :

Le(s)quels et justifiez	Surface concernée

☒ Dérangement, perturbation d'espèces (ex : bruits, éclairage nocturne, etc.) :

Le(s)quelle(s) et justifiez	Pour quelle phase de leur cycle de vie ? (reproduction, alimentation, repos)
Chauves-Souris	Chasse, transit
Reptiles	alimentation, repos
Coléoptères	Déplacement (bois trop jeunes pour reproduction)

INCIDENCES INDIRECTES

- ☐ Suppression de corridor écologique, fragmentation d'habitats et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site.
- ☐ Retardement de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbations durables des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.
- ☐ Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.
- ☐ Autres (à préciser) :

CONCLUSION de l'ÉTAPE 2 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie), ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet, que ce soit directement ou indirectement ?

- ☐ Non – Il n'y a aucune incidence potentielle. Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » page 11.
- ☒ Oui – Il y a des incidences potentielles. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes.

ETAPE 3 MESURES PRISES POUR ATTENUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES POTENTIELLES IDENTIFIEES

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période de travaux, etc.

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures.

Exemples de types de mesures de suppression et/ou réduction d'impact		
Adaptation de la conception du projet	- Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure - Utilisation de techniques alternatives - Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation - Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels - Adaptation des équipements sonores, des éclairages - Réorganisation des accès terrestres, des circulations de publics ou de parkings... - Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet	► Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)... sur quelles espèces ou habitats ► Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures

- Annexe Domicile IPE concernant les dispositions permettant de limiter les effets du projet.
- Réalisation des travaux de défrichage, démaquage et tencement en dehors période activité et reproduction des espèces citées
⇒ limitation du dérangement et pas destruction directe d'individus (fin août à fin mars).
 - Conservation de tous les arbres situés au bord de l'emprise et autour. Si possible réduction de l'emprise pour préserver les arbres les plus proches de l'emprise.
 - Conservation d'une partie de la prairie mésophile en bordure de l'emprise. Réduction de l'emprise si possible pour en préserver une plus grande portion.
 - Dimensionnement des terrains et éloignement des milieux naturels pour éviter toute source de pollution et de rejets accidentels dans les milieux.
 - Absence d'éclairage nocturne pour limiter le dérangement des Champs berrichons.

CONCLUSION GENERALE

ATTENTION :

Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000.

RAPPEL :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Mon projet est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-9 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), et dans ce formulaire d'évaluation d'incidences, je certifie leur exactitude et je déclare que (cochez la case correspondante) :

☒ NON, il n'y a pas d'incidences significatives :

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000, le présent formulaire fait office de demande d'autorisation : il est alors, à transmettre à la DDT - Mission Biodiversité/Natura 2000 pour instruction.

☐ OUI, il y a des incidences significatives :

L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus détaillé doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Fait à (lieu) : ...*Mallo*.....

Le (date) : *22/05/2019*

Nom, Prénom : ...*BOUET Philippe*.....

Signature du porteur de projet (et cachet) :

SCI MALLO

1, rue *Emile Venthenat*
16300 BARBEZIEUX

RCS Angoulême B 849 820 782 - APE 6820 B
SIRET 849 820 782 00019

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

☒ Exemple original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé.**

☐ Pour les projets relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration : copie des éléments descriptifs du projet, utiles à l'instruction de l'évaluation d'incidence et la copie du récépissé de dépôt ou courrier de demande auprès du service instructeur.

☒ Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25.000^e, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)